



FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

FORCE OUVRIÈRE

Académie d'Amiens

Monsieur le Recteur,

Conformément à la demande faite au Directeur Général des ressources humaines du Ministère, notre fédération demande une revalorisation salariale des AESH de notre académie : celle-ci a pu être obtenue dans celle de Poitiers, comme vous pourrez le lire dans les éléments transmis ci-dessous :

*Courrier de la FNEC FP-FO au DGRH, Vincent Soetemont (pj1)

Conformément à la réglementation qui prévoit que les agents publics ne peuvent être rémunérés en dessous du SMIC et suite à la revalorisation de ce dernier, l'indice plancher a été réévalué au 1^{er} janvier 2018, puis au 1^{er} janvier 2019 et la grille indiciaire de référence remontée en tenant compte de cette revalorisation. L'indice plancher a été à nouveau revalorisé au 1^{er} janvier 2020 mais la grille n'a pas bougé. La FNEC FP-FO s'est adressée à de nombreuses reprises oralement au DGRH pour que la grille soit remontée.

*Dans l'académie de Poitiers : « A l'occasion d'une discussion dont nous sommes à l'origine sur la mise en place d'une nouvelle grille salariale, le Rectorat a retenu et fait voter en CTA une grille salariale tenant compte des propositions de notre fédération.

(Voir document joint de cette académie avec les deux grilles, pj 2).

Cette nouvelle grille salariale permet par exemple :

- Aux AESH en CDD d'atteindre le niveau 2 au bout d'un an de contrat et le niveau 3 au bout de 2 ans supplémentaires alors que dans la grille précédente ils restaient pendant 6 ans au niveau plancher.

- Aux AESH en CDD depuis 6 ans de passer au niveau 4 (indice brut 340) alors que dans l'ancienne grille ils ne passaient au niveau 2 (indice brut 330) qu'au bout de 6 ans.

10 points d'indice en plus ; c'est toujours environ 37 euros de plus par mois pour un AESH à temps plein !

- Aux AESH en CDI de passer au bout de 3 ans au niveau 5 (indice brut 346) alors que dans l'ancienne grille ils ne passaient au bout de 3 ans qu'au niveau 3 (indice brut 334)

12 points d'indice en plus ; c'est environ 45 euros de plus pour ces collègues quand ils sont à plein temps !

La nouvelle grille interviendra à la date d'anniversaire en 2021 du contrat de travail de l'AESH. »

*Indemnité compensatrice : nous avons bien reçu la réponse de Monsieur Le DRH à ce sujet qui indique "attendre de la division des affaires financières un code indemnitaire dans le SIRH pour finaliser l'opération" ; dans de nombreuses académies, ce versement a déjà été effectué ; aussi, nous souhaitons qu'il soit effectif le plus rapidement possible.

Je vous remercie pour la prise en compte de notre demande.

Hélène Mathé, pour la FNEC FP FO de l'académie d'Amiens.